

Mise à jour: 20/01/2009 06:50

Justice - Famille

Un débat qui soulève les passions

(Journal de Montréal) Isabelle Maher

Le Journal de Montréal



Cette cause est suivie de très près par plusieurs observateurs, qui affirment que la question mérite un véritable débat de société.

::encart::

«Ça concerne autant les hommes que les femmes, il est temps que ce débat ait lieu et que le gouvernement intervienne», croit Me Sylvie Schirm, avocate spécialisée en droit de la famille et auteure d'un ouvrage à paraître sur la loi impliquant les conjoints de fait.

En l'espace de vingt ans, la situation conjugale et familiale des Québécois a considérablement changé. Au Québec, en 1981, près de 16 % des enfants naissaient hors mariage alors qu'en 2001, ce fut le cas de 59 % des naissances, selon une enquête de l'Institut de la statistique du Québec.

Les lois n'ont pas suivi cette évolution, et les conjoints de fait l'apprennent à leurs dépens, observe l'avocate.

«Je vois toutes sortes d'histoires d'horreur. Il faudra se demander ce que l'on veut pour les familles du Québec», argue-t-elle.

Deux catégories d'enfants

Les lois actuelles créent deux catégories d'enfants lorsqu'il y a séparation, déplore la Fédération des familles monoparentales et recomposées du Québec.

«Présentement, le niveau de vie des enfants de parents non mariés n'est pas protégé alors que chez les couples mariés, la loi protège le conjoint moins favorisé, donc le niveau de vie des enfants», explique la directrice, Sylvie Lévesque.

Pour le président de l'association Pères séparés, il faut maintenir la loi pour protéger le libre choix des conjoints qui ne veulent pas se soumettre au système du partage du patrimoine.

«Le mariage est utilisé comme un système d'assistance sociale pour le conjoint moins favorisé. Il faut respecter ceux qui ne veulent pas se marier», plaide Michel Leblanc.

«Ce qu'ils ont dit...

«Le Québec est champion de l'union libre. Il faut que la loi protège mieux les conjoints de fait.»

-Sylvie Lévesque, Fédération des familles monoparentales et recomposées du Québec

«Une pension pour le conjoint moins favorisé infantilise la relation entre adultes et a pour effet de poursuivre la dépendance après la séparation.»

-Michel Leblanc, président de l'association Pères séparés

«Je crois qu'il devrait y avoir une commission au Québec sur ce que veulent les gens pour les familles en

cas de séparation.»

-Me Sylvie Schirm, avocate en droit de la famille

Copyright © 1995-2008 Canoë inc. Tous droits réservés